



JUNG GETTY

La rénovation énergétique, clé de voûte de la transition verte

C'est un chantier ambitieux mais nécessaire pour pallier l'urgence de la dépense énergétique du bâtiment et atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés à 2050. Une priorité pour le gouvernement, qui élargit le dispositif et les aides financières

Dévoilé il y a quelques mois, le plan économique France Relance met la rénovation énergétique au cœur de ses priorités, et y consacre près de 7 milliards d'euros sur les 30 alloués à la transition énergétique, elle-même représentant déjà un tiers de l'investissement global pour la relance économique du pays. Une enveloppe importante qui couvre la totalité du parc immobilier, public et privé, avec pour ambition de le rendre moins énergivore.

Et il y a urgence ! Le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et il génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre français. Le pays compte près de 5 millions de « passoires énergétiques », autrement dit des bâtiments dont l'étiquette est évaluée à F ou G. Le 7 octobre dernier, le Parlement européen a voté en faveur de la neutralité climatique d'ici à 2050 et d'un objectif de réduction des émissions de 60 % d'ici à 2030 (comparé au niveau de 1990). Le temps est donc compté, et tous les acteurs se mobilisent pour

inciter à la rénovation énergétique, un sujet qui fait consensus entre les institutions nationales et territoriales. Les synergies opèrent pour déployer des dispositifs destinés à aider concrètement les Français qui souhaitent se lancer dans des travaux responsables.

MaPrimeRénov' s'ouvre à tous en 2021

Depuis le 11 janvier, tous les Français sans exception ont droit à une aide financière pour rénover leur logement et le rendre moins énergivore. Intitulé MaPrimeRénov', ce dispositif, lancé début 2020 par la ministre du Logement Emmanuelle Wargon, permet de financer une partie du montant de la facture des travaux, de quoi inciter les propriétaires à se lancer et les aider à profiter d'un habitat plus sain et plus confortable : une meilleure isolation thermique et acoustique, des factures allégées, et en prime une planète plus préservée. Le succès ne s'est pas fait attendre : en 2020, plus de 190 000 dossiers MaPrimeRénov' ont été déposés.

Le réseau FAIRE, développé par l'ADEME en partenariat avec les collectivités locales, accompagne cette dynamique avec 310 espaces et 750 conseillers spécialisés répartis sur tout le territoire. Un dispositif qui favorise l'emploi local, avec des artisans de plus en plus sollicités. Pour la filière du bâtiment, l'enjeu est d'être en capacité de répondre à la demande en créant de l'emploi qualifié, et en renouvelant l'offre commerciale. C'est tout le sens des subventions publiques allouées au secteur, qui permettent en outre de financer un fonds de soutien à la construction durable et la lutte contre la précarité énergétique.

Tous les moyens, financiers et opérationnels, sont donc à disposition des Français pour s'engager sur la voie de la rénovation énergétique. Le terrain est propice, avec une prise de conscience des citoyens aussi bien écologique qu'économique. Pour l'instant, ce choix reste à leur appréciation, mais la convention citoyenne pour le climat a recommandé de rendre les travaux de rénovation énergétique obligatoires d'ici à 2040. ♦



IGOR LUBINETSKY

Nicolas Doré, chef de service adjoint du service Bâtiment à l'ADEME

« Un bien se vend plus vite et plus cher s'il a une bonne étiquette énergétique »

Pourquoi ce coup d'accélérateur sur la rénovation énergétique, et pourquoi maintenant ?

L'urgence climatique et la prise de conscience environnementale généralisée ont été prises en compte dans le Plan de Relance. Allouer 30 milliards sur les 100 à la transition énergétique est un signal fort, et profite au bâtiment. En outre, les enjeux sont importants : atteindre la neutralité carbone du secteur et un parc au niveau bâtiment basse consommation en 2050. Cette accélération était donc nécessaire, il faut désormais que le rythme perdure.

Quels sont les enjeux de la rénovation énergétique ?

D'abord le confort et la santé, des préoccupations majeures des Français. Ensuite, la « valeur verte » démontrée par les études réalisées par les notaires : un bien se vend plus vite et plus cher s'il a une bonne étiquette énergétique, A ou B. Plus largement, rendre son logement plus performant est une manière de contribuer à l'effort écologique global, et

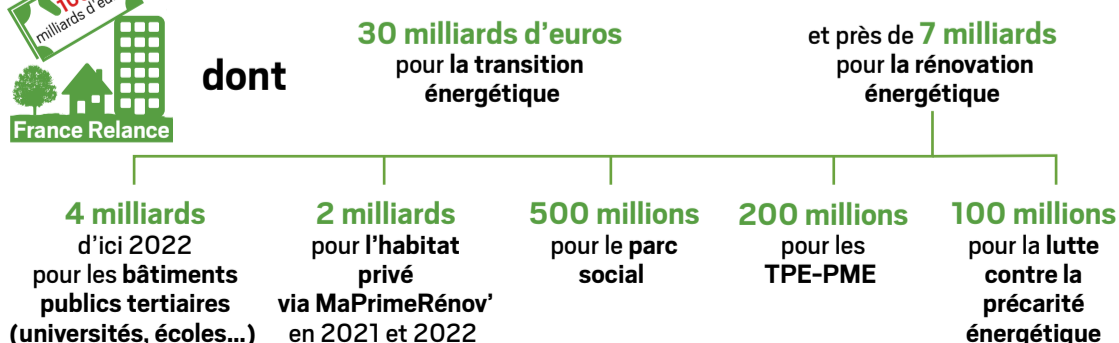
permet de booster l'emploi local. Enfin, la crise sanitaire que nous traversons a fait émerger l'importance de vivre dans un habitat confortable et sain, au regard du temps que l'on y passe désormais.

Qu'est-ce que la rénovation globale et quels sont ses bénéfices ?

C'est la rénovation idéale, qui comprend la gestion de six postes en même temps : isolation de la toiture, des murs et des sols, menuiseries, chauffage et ventilation, pour atteindre une étiquette A ou B. Dans un logement, tous ces postes sont en interaction, c'est pourquoi rénover en plusieurs étapes peut mener à des coûts supplémentaires et à des économies d'énergie amoindries. D'autre part, le chantier doit être piloté par un maître d'œuvre [un bureau d'études ou un architecte] qui a pour mission de coordonner tous les travaux. Les aides financières sont incitatives, comme MaPrimeRénov' qui offre un bonus supplémentaire pour cette approche globale et performante. ♦



Le chantier de la rénovation énergétique en chiffres



FAIRE, le service public de la rénovation énergétique

Le dispositif, déployé par l'ADEME et les collectivités sur tout le territoire, est attendu par les Français



GETTY IMAGES/WESTEND61

Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique. Un acronyme bien trouvé pour FAIRE, le réseau de proximité qui permet aux particuliers souhaitant se lancer dans la rénovation énergétique de leur logement de trouver un soutien financier et un accompagnement complet dans leur démarche. En 2019, FAIRE a généré 2,77 milliards d'euros de travaux et un taux de satisfaction dépassant les 93 %. Les raisons du succès ? Simplicité et proximité.

Un maillage territorial unique

Derrière FAIRE, il y a des femmes et des hommes ! 750 conseillers dans 310 Espaces Conseil sont mobilisés pour accompagner les particuliers. Des experts formés par l'ADEME partout en France métropolitaine et dans les DOM, que les particuliers trouvent et contactent via la plateforme Internet. En quelques clics, on dénicher un conseiller près de chez soi, qui fait le pont entre nos attentes et l'état de notre logement, nous délivre des informations simples et claires sur les aides financières possibles et enfin nous oriente vers des professionnels disposant du label RGE (Reconnu Garant de

l'Environnement), ainsi que vers des architectes, maîtres d'œuvre et bureaux d'études. Un service d'accompagnement sur mesure, gratuit, et neutre, fourni par les tiers de confiance que sont les conseillers. Pour Roselyne Forestier, coordinatrice nationale du programme à l'ADEME, « Le rôle des conseillers est crucial : au-delà des aides financières, c'est cet accompagnement sur mesure qui fait la force du dispositif ».

Des synergies pour l'énergie

Les programmes de rénovation énergétique ne datent pas d'hier. Les ménages peuvent s'appuyer sur un réseau de conseil depuis vingt ans, mais ces dernières années les institutions nationales et les collectivités ont uni leurs forces pour démocratiser cette pratique et inciter tous les acteurs des territoires. « En 2018, le réseau FAIRE a rassemblé tout le monde sous la même bannière, y compris les particuliers », ajoute Roselyne Forestier. Tout récemment, il y a eu une accélération en matière de responsabilité et de financement, notamment de la part des collectivités : depuis 2020, Régions, métropoles et

départements renforcent leur implication auprès des Espaces Conseils, en termes de financement et d'accompagnement personnalisé.

Une rénovation énergétique moins chère et plus facile

12 000 euros, c'est le montant moyen de travaux identifiés par les Espaces Conseil FAIRE. Les aides financières, dont la plébiscitée MaPrimeRénov', permettent aux particuliers de réduire leur facture à un taux indexé sur le niveau de revenus des ménages. Une incitation financière qui vient s'ajouter à la prise de conscience face à l'urgence climatique, et une nouvelle façon de concevoir son logement, plus confortable et moins énergivore. Le guichet unique, en constante évolution, est essentiel dans cette transition verte. ♦

Pour en savoir +



LA MARCHÉ À SUIVRE POUR ENGAGER DES TRAVAUX

Exemple d'une rénovation toiture

- 1 Je veux rénover ma toiture
- 2 Je me renseigne sur FAIRE.gouv.fr pour un premier niveau d'information sur les travaux de rénovation énergétique
- 3 Je trouve le contact d'un conseiller FAIRE dans ma région
- 4 On réalise ensemble une évaluation énergétique de mon logement
- 5 Il m'aide à prioriser mes travaux
- 6 Il me renseigne sur les aides financières mobilisables
- 7 Il m'oriente vers la liste des artisans RGE de mon secteur
- 8 Je consulte plusieurs artisans RGE pour comparer
- 9 Je signe le devis de l'entreprise choisie
- 10 Je commence mes travaux

Comment lutter contre la fraude aux particuliers ?

Le dispositif mis en place par l'ADEME permet de donner des gages de qualité et de sécurité aux propriétaires qui souhaitent s'engager dans des travaux. Les services de l'État sont notamment mobilisés pour lutter contre la fraude aux particuliers. Conseils pratiques

3 RÈGLES D'OR POUR ÉVITER LES ARNAQUES

QUI SONT LES FRAUDEURS ? « On les appelle les éco-délinquants », dit Jonathan Louis, expert au service bâtiment à l'ADEME. Des individus malveillants qui disent faire partie d'entreprises du secteur du bâtiment, et qui se saisissent des opportunités financières

pour faire des travaux de mauvaise qualité, voire pas de travaux du tout ! Leur repérage est une priorité pour l'État, qui organise la lutte aux côtés de la gendarmerie, des services des ministères et de la DGCCRF.
« Ces entreprises frauduleuses sont peu nombreuses

mais font beaucoup de bruit », ajoute Jonathan Louis. Alors comment éviter les arnaques ? Pour l'expert, trois règles d'or :

1 Faire attention au démarchage, et exiger la visite technique, obligatoire avant toute signature ou démarrage de travaux.

Surtout, ne jamais rien signer dans l'urgence !

2 S'appuyer sur son conseiller FAIRE.

3 Vérifier les qualifications des professionnels, qui doivent être labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), sur

l'annuaire disponible sur le site faire.gouv.fr

Important : le particulier a un droit de rétractation, après la signature, et peut porter réclamation, une fois les travaux effectués et la fraude constatée, sur le site faire.gouv.fr/iframe/reclamation



3 questions à Bertrand Demenois, directeur réseau Isolation by Tryba

Le recours à des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour bénéficier des nombreuses aides financières à la rénovation. Une mention créée par l'ADEME et les organismes représentant les professionnels, qui garantit un niveau d'exigence commun et une grande lisibilité.

Quel est votre corps de métier ?

La rénovation énergétique globale, avec une dominante isolation thermique par l'extérieur, est notre premier métier. Nous pratiquons le multi-lots – fenêtres, combles, ventilation mécanique contrôlée et plancher – depuis une dizaine d'années.

Que signifie être labellisé RGE ?

Nous l'avons été en 2009 par Certibat, une certification destinée aux entreprises qui font du multi-lot. Cela implique des formations permettant d'appréhender ce qu'est une rénovation énergétique réussie, dispensées aux chefs d'entreprise, puis au professionnel qui est en contact avec le client, comme le maître d'ouvrage. D'autres modules existent, à destination des différents métiers du secteur.

Qu'est-ce que le label a changé dans votre activité ?

L'approche, notamment lors du premier contact avec le client. Nous sommes formés à l'audit énergétique, donc au bilan thermique, et nous abordons la relation client par ce biais. Ensuite, le label a bouleversé notre quotidien. Avant, nous faisons 90 % de ravalement de façades et 10 % d'isolation. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée, avec 55 % de travaux d'isolation et 20 % de ravalement ! Le reste de notre activité est consacré au double vitrage, aux combles et aux planchers. ♦

Témoignage : La rénovation énergétique de la maison de Thomas Guérin, à Carry-le-Rouet



AVANT

« Tout était obsolète donc tout était possible ! »

En 2019, Thomas Guérin a décidé d'entreprendre la rénovation énergétique globale de sa maison située en centre-ville de Carry-le-Rouet, dans les Bouches-du-Rhône. Son expérience avec les conseillers FAIRE de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole Marseillaise) a été plus que concluante, notamment dans le choix des équipements comme les panneaux photovoltaïques, le chauffe-eau solaire ou la pompe à chaleur.

Les conseillers FAIRE de l'ALEC ont mis l'accent sur un point crucial de la rénovation, l'isolation thermique : Thomas a pris conscience des vertus de l'isolation par l'extérieur et de la toiture ainsi que du double vitrage.

Enfin, la priorité était de trouver des intervenants de bonne qualité : Thomas a pu assister à des ateliers pour rencontrer des professionnels qualifiés du secteur.



APRÈS

« Notre consommation énergétique a été divisée par 6 ! »

Au-delà des aides publiques qui ont largement allégé la facture, Thomas est aujourd'hui surpris par les économies d'énergie réalisées grâce à la rénovation de sa maison. Il est aussi parvenu à la neutralité, avec le même volume annuel de productions et de consommations énergétiques, 4,5 mégawatts.

Quant au résultat, Thomas n'en revient toujours pas : sa maison bénéficie désormais d'un double confort, thermique et acoustique, grâce à une isolation efficace. ♦

Comment financer ses travaux de rénovation énergétique ?

Accompagnement et financement sont les deux piliers sur lesquels repose le dispositif FAIRE. Avec un focus sur MaPrimeRénov', l'État et les collectivités ont mis sur pied un ensemble complet d'aides accessibles à tous pour tendre vers la rénovation énergétique du parc immobilier français. En voici un panel



MaPrimeRénov' l'aide principale de l'État à la rénovation énergétique

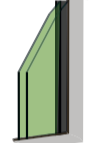
Pour qui ?

L'ensemble des propriétaires occupants de résidences principales

Pour quels travaux ?



Chauffage
et eau chaude



isolation
thermique



ventilation



dépose de
cuves à fioul

Pour + d'information, il faut appeler un conseiller FAIRE

CHÈQUE ÉNERGIE

Pour qui ?

Les propriétaires et locataires le reçoivent automatiquement, en fonction de leurs ressources.



Pour quels travaux ?

Il sert à payer les factures d'énergie ou à faire des travaux d'efficacité énergétique

CRÉDIT D'IMPÔT BORNE DE RECHARGE À 75%

Pour qui ?

Les propriétaires, les locataires, les occupants à titre gratuit (en résidence principale et secondaire)

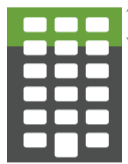


Pour quels travaux ?

L'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

MaPrimeRénov' COPROPRIÉTÉS

+ 35%



Pour qui ?

Les syndicats de copropriétaires

Pour quels travaux ?

Ceux qui permettent d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35%

AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE primes, diagnostics gratuits, et « Coup de pouce »

Pour qui ?

Les propriétaires occupants et bailleurs, les locataires (en résidence principale ou secondaire)

Pour quels travaux ?



Chauffage



Thermostat avec
régulation performante



Isolation,
rénovation globale

TVA À TAUX RÉDUIT

5,5% au lieu de 10% sur le matériel et la main d'œuvre

Pour qui ?



Les propriétaires occupants et bailleurs, les syndicats de copropriétaires, les locataires, les occupants à titre gratuit et les sociétés civiles immobilières

AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Aides variables d'un territoire à l'autre



3 questions à Olivia Salvazet, ingénieure bâtiment à l'ADÉME

Qu'est-ce que Simul'Aidés ?

C'est un calculateur en ligne d'aides financières nationales et locales qui recense toutes les aides – il y en a environ 4 000 ! – et qui permet d'identifier si vous y êtes éligible pour faire vos travaux de rénovation énergétique. C'est le seul outil public, donc objectif et neutre, qui ne nécessite pas d'identification, garantissant donc l'anonymat des données et empêchant le démarchage.

Comment ça marche ?

C'est très simple : le particulier se connecte sur la plateforme, répond à quelques questions sur la situation du foyer, les caractéristiques de son logement et les travaux envisagés, et obtient une première simulation et une liste des dispositifs dont il peut bénéficier. En fin de parcours, l'outil incite à consulter un conseiller FAIRE pour aller plus loin.

Est-ce que ça marche ?

Les chiffres sont spectaculaires : en 2019, nous avons recensé 47 000 simulations, contre 1,2 million en 2020 ! Cela s'explique par les campagnes de communication et par le fait que Simul'Aidés soit désormais totalement adossé au réseau FAIRE. Et l'engouement continue, avec 260 000 simulations réalisées les quinze premiers jours de janvier ! ♦

Pour en savoir +
faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaidés



« L'enjeu principal est de rénover l'habitat existant pour tendre vers la neutralité carbone à horizon 2050 »

Alain Brossais, directeur des stratégies et des relations territoriales à l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat)

INTERVIEW

En quoi consiste le dispositif MaPrimeRénov' ?

C'est l'aide principale de l'État en matière de rénovation énergétique, une aide juste, établie en fonction des revenus et de la composition des ménages. Le système est simple, accessible en ligne sur le site dédié. Le particulier crée son compte, dépose une demande et y associe un devis réalisé par un artisan RGE. Il obtient alors un montant prévisionnel d'aide. Dans un second temps, une fois les travaux effectués, il faut formuler

une demande de solde appuyée sur la facture, et l'agence répond par une décision de paiement et un virement bancaire.

Quels critères doit-on remplir pour en bénéficier ?

Depuis le 11 janvier, tous les propriétaires occupants et les syndicats de copropriétaires y sont éligibles. Les propriétaires bailleurs pourront déposer leur dossier à partir du 1^{er} juillet. Important, l'aide est rétroactive depuis le 1^{er} octobre 2020, sur la base d'un devis signé avant cette date. L'outil Simul'Aidés permet de calculer le montant de l'aide, compris entre

30 et 90 % de la facture selon les revenus, et plafonné à 20 000 euros sur cinq ans. Le dispositif concerne trois catégories d'opérations : l'isolation, la ventilation et le chauffage.

Pourquoi la rénovation globale est-elle plus avantageuse ?

Nous souhaitons l'encourager pour que les propriétaires aient un gain de performance énergétique plus important, et un meilleur quotidien, argument non négligeable en ces temps troublés ! Depuis cette année, des bonifications sont accordées pour atteindre les standards Bâtiment Basse Consom-

mation et la sortie des « passoires thermiques », c'est-à-dire des étiquettes F et G. Les particuliers peuvent aussi désormais bénéficier du forfait AMO [Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage], une aide supplémentaire si un tiers assure cette fonction de conseil et de gestion d'un bouquet de travaux.

Quelles sont les actions de l'ANAH pour lutter contre la précarité énergétique ?

Nous maintenons le dispositif Habiter Mieux, qui vise un niveau de performance énergétique de plus de 35 %, grâce au soutien social, technique et financier d'un opérateur,

qui nous permet d'accompagner les publics les plus modestes dans la rénovation de leur logement.

Comment voyez-vous l'habitat en 2050 ?

Le parc immobilier se renouvelle de 1 % par an. L'enjeu principal est donc de rénover l'habitat existant, pour tendre vers la neutralité carbone à horizon 2050. MaPrimeRénov' est la première étape pour atteindre cet objectif, pour que nos enfants vivent dans des logements rénovés et peu énergivores. ♦

Pour en savoir +
maprimerenov.gouv.fr